

**Compte-rendu d'animation
du document d'objectif des sites Natura2000 :
FR 9101385 ZSC « Causse du Larzac »
FR 9112032 ZPS « Causse du Larzac »
Du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025**



Crédit photo : La Salsepareille, 2023

Préambule

Le DOCOB et les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 :

- Zone Spéciale de Conservation **ZSC FR 9101385 « Causse du Larzac »** a été désigné au titre de la **Directive « Habitat – Faune – Flore »**
- Zone de Protection Spéciale **ZPS FR 9112032 « Causse du Larzac »** a été désignée au titre de la **Directive « Oiseaux »**.

Le **Document d'objectifs (DOCOB)** des sites Natura 2000 ZSC FR9101385 « Causse du Larzac » et ZPS FR9112032 « Causse du Larzac » a été validé par le comité de pilotage le **29 mai 2006**. Il a dès lors été mis en œuvre. Son approbation par le préfet date du **21 janvier 2011**.

L'animation

L'Association des Causses Méridionaux, du Lodévois et du Viganais est labellisée CPIE « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » depuis 2002. Elle communique depuis lors sous le nom de « CPIE des Causses Méridionaux ».

Elle a pour objet général :

- **Connaître, protéger et gérer** la faune, la flore et leurs habitats et plus généralement la **biodiversité**.
- **Faire connaître et promouvoir**, auprès de tout public, le **patrimoine naturel et culturel** de son territoire d'intervention.
- **Éduquer et sensibiliser tout public** sur les thèmes de la protection de l'environnement, de la citoyenneté et du développement durable.
- **Participer au développement concerté et durable** de son territoire d'intervention.
- **Promouvoir et participer aux actions de valorisation et de réhabilitation du patrimoine** naturel et culturel.
- **Partager ses connaissances**.

La mise en réseau des acteurs et la coopération territoriale sont transversales à l'ensemble de son projet.

Son territoire d'intervention comprend du Nord au Sud :

Le Causse Noir, les gorges du Trévezel, le Causse Bégon, le Viganais, le Causse de Campestre, le Causse de Blandas, les cours de la Vis et de la Virenque, le Causse du Larzac Méridional, les Contreforts du Larzac et le Lodévois.

L'association est composée de personnes morales et physiques issues des départements du Gard et de l'Hérault concernées par l'objet de l'association et réparties en 3 collèges :

- Le collège des membres actifs :
 - La catégorie des communes (municipalités)
 - La catégorie des socioprofessionnels (secteurs agricoles, forestiers, éducatifs, touristiques)
 - La catégorie des associations (protection de l'environnement, éducation à l'environnement, la chasse, pêche et activités de pleine nature).
- Le collège des membres adhérents (individuels)
- Le collège des membres associés

En raison de sa composition multi partenariale et de la volonté affichée par ses membres d'œuvrer de façon concertée et durable, l'association fait appel à ses partenaires techniques les plus compétents pour réaliser les actions validées collectivement.

C'est ainsi que le CPIE-ACM sollicite en fonction des actions programmées annuellement la participation des structures suivantes pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi du document d'objectifs :

- Centre Régional de la Propriété Forestière en Languedoc-Roussillon (CRPF LR)
- Chambre d'Agriculture de l'Hérault
- Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie
- Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN Occitanie)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Office National des Forêts (ONF).

La présidence du Comité de Pilotage est assurée par Sophie PRADEL, Maire de Saint-Michel-d'Alajou

Rappel des enjeux et des objectifs de conservation du DOCOB

Les formulaires standards des données des sites Natura 2000 ZSC FR 9101385 et ZPS FR 9112032 « Causse du Larzac » recensent :

- **17 habitats naturels d'intérêt communautaire** de l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dont 9 habitats prioritaires.
- **16 espèces animales** de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dont 1 espèce prioritaire.
- **17 espèces d'oiseaux** de la Directive « Oiseaux ».

Habitats naturels

Code Natura 2000	Nom de l'habitat	Code Corine biotopes	Surface pure Sur le site (ha)
3130	Gazons à <i>Juncus bufonius</i>	22.3231	Ponctuel
*3170	*Gazons méditerranéens amphibies à taille réduite	22.3418	0.17
*3170	*Grands gazons méditerranéens amphibies	22.342	
5210	Matorral à <i>Juniperus communis</i>	32.134	127.74
*6110	*Pelouses à Orpins	34.111	1.36
(*)6210	(*) Pelouses à Brome semi-sèche (prioritaire si présence d'orchidées)	34.3263	4089.39
(*)6210	(*) Pelouses à Brome sèche (prioritaire si présence d'orchidées)	34.332	
*6220	* Arènes dolomitiques des Causses	34.514	42.69
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	37.311	Ponctuel
6420	Prairies méditerranéennes à hautes herbes et joncs (<i>Molinio-Holoschoenion</i>)	37.4	A déterminer
6510	Prairies de fauche	38.22	76.81
*7220	*Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	54.12	Ponctuel
8210	Falaises calcaires	62.151	Ponctuel
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	65	Difficilement quantifiable
9150	Hêtraies calcicoles	41.16	423.42
*9180	*Forêts de ravins	41.41	1.64
*91E0	*Peupleraies sèches à Peuplier noir	44.3	4.21

* habitat prioritaire



6510 Prairies de fauche

Espèces d'insectes

Code Natura 2000	Nom	Nom latin
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
1065	Damier de la Succisse	<i>Euphydryas aurinia ssp provincialis</i>
*1078	*Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1087	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>
1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerbo</i>

* espèce prioritaire



1087 Rosalie des Alpes

Espèces de crustacés

Code Natura 2000	Nom	Nom latin
1092	Ecrevisses à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>

Espèces de chauves-souris

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom latin
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1305	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>
1308	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Murin de Beschtein	<i>Myotis beschteini</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>

Espèces d'oiseaux

Code Natura 2000	Nom	Nom latin
A078	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
A079	Vautour moine	<i>Aegypsus monachus</i>
A080	Circaète Jean le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A133	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A236	Pic Noir	<i>Dryocopus martius</i>
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
A338	Pie-Grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A346	Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>
A379	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>



A379 Bruant ortolan



A255 Pipit rousseline

Les enjeux portent principalement sur la conservation des milieux ouverts. En effet, la majorité des habitats et des espèces présents sur les sites Natura 2000 sont liés aux milieux ouverts – milieux qui sont issus des activités humaines (déforestation, pastoralisme...). Ils dépendent ainsi d'une problématique commune qui prédomine largement : l'évolution des milieux ouverts.

Les objectifs de conservation sont :

Objectifs stratégiques

- Maintenir en bon état de conservation (ou améliorer l'état de conservation) des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.
- Assurer le maintien des activités agropastorales et leur développement économique en conformité avec les objectifs de maintien de la biodiversité.

Objectifs opérationnels prioritaires

- Maintenir les milieux ouverts : En 1999, les surfaces de pelouses couvrent 2 631 ha dans le site Natura 2000. L'objectif est de conserver au minimum cette surface.
- Maintenir les activités agricoles et pastorales : Les 65 exploitations recensées sur le site Natura 2000 valorisent 23 600 ha, soit plus de 79 % de la surface totale. L'objectif est de conserver au minimum cette surface.

Objectifs opérationnels complémentaires

- Gérer les milieux forestiers (comprenant notamment la non-intervention dans les habitats naturels d'intérêt communautaire des milieux forestiers).
- Développer des espaces ouverts riches en plantes messicoles.
- Favoriser la présence d'une mosaïque d'habitats.
- Lutter contre les pollutions d'origines domestiques et agricoles.
- Mettre en œuvre des mesures spécifiques à certains habitats (ex : habitats naturels d'intérêt communautaire de milieux humides) ou à certaines espèces (ex : rapaces nécrophages).
- Améliorer les connaissances sur certains habitats et espèces.
- Informer, sensibiliser et concerter la population locale, les professionnels et les usagers.

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

- Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB
- Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du DOCOB
- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- Mise à jour du DOCOB
- Veille environnementale
- Relation avec les services de l'État
- Études techniques et scientifiques prévues dans le DOCOB.

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB

1.1. Contrats Natura2000 Ni agricoles – Ni forestiers et Contrats Natura 2000 Forestiers

Validation d'un contrat déposé fin 2024 :

- **« Maintien d'arbres sénescents disséminés et création d'un îlot de sénescence Natura 2000 en Forêt Domaniale de l'Escandorgue » (« Dispositif favorisant le développement de bois sénescents » action F12i du PSN et action ACG 6 du DOCOB des sites Natura 2000 « Causse du Larzac »)**
 - Objet : Maintien d'arbres sénescents disséminés et création d'un îlot de sénescence Natura 2000 en Forêt Domaniale de l'Escandorgue
 - But : Développer le bois sénescence afin d'améliorer le statut de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
 - Surface concernée : Hêtraie calcicole xérothermophile (4,3 ha), commune de Lauroux
 - Itinéraire technique :
 - Sous-action 1 : Arbres sénescents disséminés
 - Maintien sur pied pendant 30 ans hors sylviculture de 84 arbres disséminés éligibles
 - Sous-action F12 i : Îlot Natura 2000
 - Valorisation de l'absence totale d'intervention sylvicole pendant 30 ans sur l'espace interstitiel entre les arbres présentant soit des signes de sénescence, soit un diamètre important
 - Les arbres éligibles sont définis dans l'arrêté préfectoral régional Languedoc-Roussillon définissant les conditions d'éligibilité et de financement de la mesure F12 i
 - Montant attribué (en € TTC) : 14 000 €
 - Statut du contrat : déposé et validé (début 2025)



Voir Annexes

1.2. Charte Natura2000

La charte Natura 2000 d'un site correspond à une série d'engagements et de recommandations qui a pour objectifs le développement, le maintien et la valorisation de pratiques favorables à la protection et à la conservation des habitats naturels et des espèces. Celle-ci a été définie aux articles L.414-3, R.414-12 et R.1414-12-1 du code de l'environnement. Ces engagements et recommandations varient en fonction de chaque activité ou de milieux visés. Les chartes inter-sites ont été élaborées dans un réseau de sites cohérent en termes de géographie et d'enjeux situés dans les départements du Gard et de l'Hérault.

Charte Département de l'Hérault Forestiers-Sapeurs et rando-pisteurs

Il s'agit d'un groupe de travail réunissant depuis 2023 les animateur·trice·s de 14 sites Natura 2000 de l'Hérault afin d'élaborer une charte Natura 2000 avec les Forestiers Sapeurs et Rando-pisteurs du Département de l'Hérault. L'objectif de cette charte est de renforcer la communication et la collaboration entre les structures et de mettre en cohérence les activités de ces équipes départementales avec les enjeux de conservation des sites Natura 2000. La charte a été validée fin 2025 par les structures signataires et sera signée début 2026 par leurs représentants.

Charte Clubs d'Escalade

La charte inter-sites réunit 13 sites héraultais et gardois et tout volontaire, titulaire de droits réels ou personnels pratiquant une activité d'escalade dans le but de sensibiliser et d'encadrer la pratique afin de prévenir le dérangement d'espèces animales (notamment l'avifaune) en milieu rupestre ainsi que la destruction de la flore par le piétinement et l'arrache sur les voies d'escalade.

Charte Fédération des chasseurs/associations de chasse

Le projet de charte avec les structures représentant les activités cynégétiques a émergé fin 2025 et est en cours de réflexion. Les objectifs sont de sensibiliser les pratiquants aux enjeux des sites (notamment zones de quiétude, limitation la circulation motorisé), d'améliorer les liens de communication afin d'associer les chasseurs aux objectifs de conservation au sens large (rapportage d'informations, d'observations naturalistes), de sensibiliser aux pollutions engendrés par les munitions au plomb et leurs alternatives, de procéder à des rappels d'engagements règlementaires (notamment liés aux espèces exotiques envahissantes). Le public cible sera défini durant l'année 2026 (Fédérations départementales ou associations communales).

1.3. Contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques

Contractualisation MAEC

Le PAEC « CACO » est lié au territoire comprenant les deux sites Natura 2000 « Causse du Larzac » et « Contreforts du Larzac ». Il cible donc spécifiquement l'enjeu biodiversité. Le maintien et la gestion des surfaces en herbe (prairies, pelouses et landes) est l'un des enjeux prioritaires au niveau local et contribue hautement à la diversité biologique. Leur gestion raisonnée est aussi garante de prévention des feux de forêt, de préservation des paysages et d'une bonne qualité de l'eau. L'essentiel de l'enjeu biodiversité dépend de l'équilibre entre la dynamique naturelle de la végétation et les différentes activités humaines (en particulier le pastoralisme).

Les mesures du PAEC concernent :

- la préservation des prairies maigres de fauche (diversité floristique, mise en défend et retard de fauche),
- la préservation des habitats naturels et d'espèces par la gestion pastorale et les interventions complémentaires mécaniques,
- la création de couverts d'intérêt faunistique pour la protection de la petite faune, les insectes auxiliaires et l'alimentation de l'avifaune,
- la préservation de l'habitat naturel d'intérêt communautaire mares temporaires et des espèces flore associées et mares en tant qu'infrastructures agroécologiques et habitats d'espèces (flore, amphibiens, odonates)

Le déroulement de la contractualisation PAEC 2025 :

Le projet est entré dans sa phase animation en janvier 2023. Les candidats à la contractualisation sont sélectionnés sur la base d'un croisement de leur surfaces agricoles avec des enjeux biodiversité prioritaires du territoire.

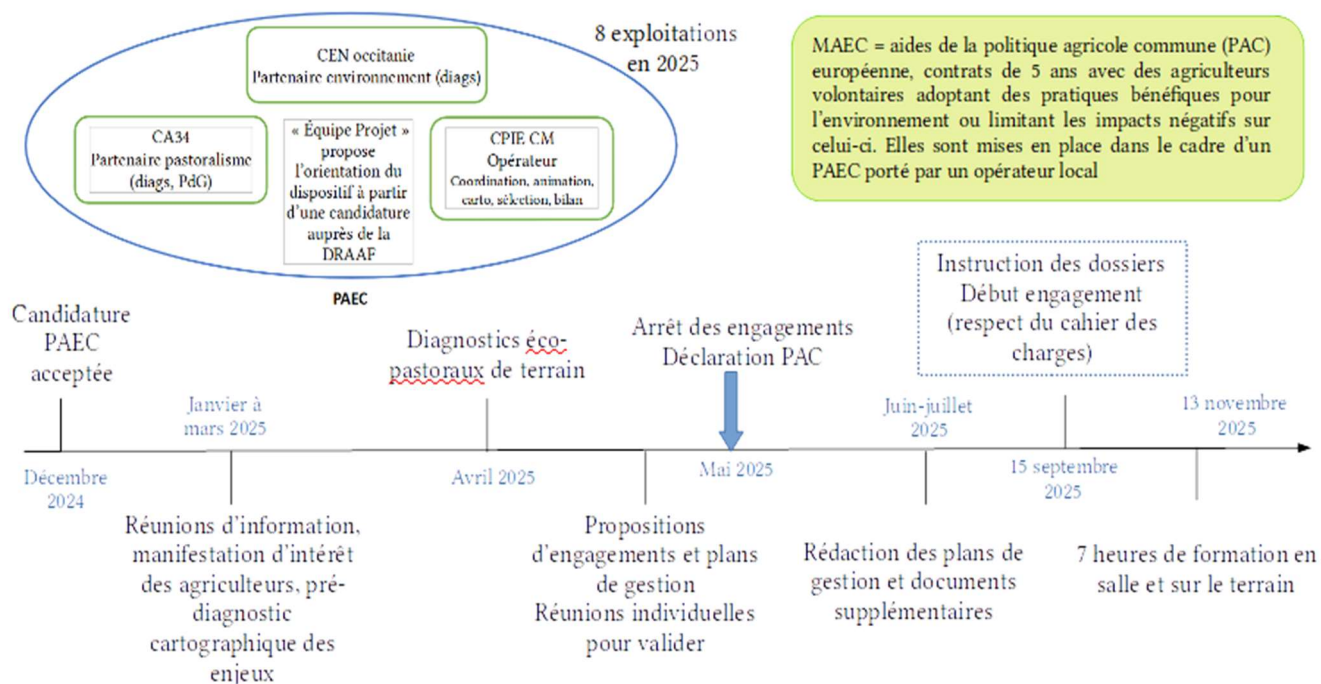
Le projet compte 3 campagnes de contractualisation sur les 3 ans 2023, 2024 et 2025.

Le déroulement est le même lors du démarrage des contrats : Une phase de terrain a eu lieu au printemps avec le CEN Occitanie (diagnostique environnemental) et la Chambre d'agriculture de l'Hérault (pastoralisme). La rencontre des exploitants et les travaux de diagnostics permettent d'aboutir sur des propositions de mesures en adéquation avec les réalités technico-économiques des exploitations.

Les cahiers des charges sont traduits en plans de gestion et fiches techniques durant l'été afin de doter les bénéficiaires de feuilles de routes techniques qui les accompagnent durant les 5 ans du contrat.

In fine une phase de restitution des éléments de contrats et fiches techniques a eu lieu avant de passer à la signature des pièces avant le 30 septembre 2023.

Le CPIE-CM a participé aux réunions de concertation régionale organisées par les services de l'État afin de rester informé sur les modalités des paramétrages de mesures.



La formation obligatoire :

Une formation obligatoire à destination des éleveurs engagés a également eu lieu le 13 novembre 2025. La formation des bénéficiaires constitue une étape obligatoire et essentielle de leurs engagements. Elle vise à accompagner concrètement les exploitants dans l'adaptation des pratiques agropastorales en faveur de la biodiversité. Ces formations renforcent l'appropriation des mesures par les éleveurs et contribuent à l'efficacité environnementale des MAEC sur les territoires. En favorisant le dialogue entre agriculteurs, techniciens et structures animatrices, ils participent pleinement à la réussite durable des engagements agro-environnementaux. La formation de cette année clôture une série de trois rendez-vous permettant de dispenser les contenus pédagogiques auprès des 36 exploitants bénéficiaires de MAEC. La journée a été structurée avec un temps en salle et seconde partie sur le terrain avec observation des secteurs engagés. La Chambre d'Agriculture de l'Hérault et le CEN Occitanie, structures membres du Projet pluriannuel Agri-Environnemental et Climatique, ont conduit les éleveurs tout au long de la journée, à travers un programme articulé autour de la gestion du pâturage et des ligneux ainsi que la préservation de la biodiversité (faune, flore, habitats). Elle a permis également d'échanger sur les retours d'expériences, de clarifier les objectifs des MAEC et de sécuriser le respect des cahiers des charges et des plans de gestion.



Récapitulatif financier global du projet depuis la première année d'engagements 2023

Nom territoire	Enveloppe demandée initiale	Pondération montant demandé global	Montant accordé
OC_CACO	1 874 335,00 €	70 %	1 312 034,50 € pour la durée de 5 ans de contrats

Pour les campagnes d'engagements 2023 et 2024 ont été consommés respectivement 50 % et 25 % de l'enveloppe accordée et 18 et 9 exploitations bénéficiaires.

Récapitulatif contractualisation en 2025 pour le Site Causse du Larzac :

Type de contrat et intitulé	Montant	% de l'enveloppe globale	Bénéficiaires
Contrats MAEC visant le maintien des milieux pâturés ouverts, la diversité floristique des prairies, le maintien en bon état des infrastructures agroécologiques	335 780,25 €	25 %	8 exploitations d'élevage (Moyenne de 8375 € par exploitation)

Le PAEC compte au terme des trois années d'engagement 35 exploitations d'élevage sur le territoire du PAEC OC_CACO aidés pour un montant total de 1 309 693,60 €.



Voir Annexes : Récapitulatif des détails financiers par mesure et exploitant MAEC 2023-2025 actualisé

2. Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du DOCOB

2.1. Informer et sensibiliser les publics

Le CPIE-CM propose un volet d'animation et de communication autour des enjeux naturels vis-à-vis des communes, du grand public, des scolaires et des acteurs socioprofessionnels présents.

Intitulé	Date	Lieu	Participants	Partenaires	Site N2000 concerné
Animation « Autour des vautours » - Balade Ornithologique	25/04/2025	Baume Auriol (Saint Maurice-Navacelles)	10	La Salsepareille	« Causse du Larzac »
Visite de ferme : Transhumer sur le Causse	27/07/2025	St Michel-d'Alajou	7	Ferme de la Vernède et Julie Hébrard (UNESCO)	« Causse du Larzac »
Chantier participatif pour la suppression des EEE dans le but de restaurer l'état écologique de la lavagne du belvédère de la Baume Auriol	16/09/2025	St Maurice Navacelles	10	CCLL, CEN Occitanie, PNR des Grands Causses	« Causse du Larzac »

- **Animations grand public :**



- Une balade naturaliste sur le thème de l'ornithologie et animé par « La Salsepareille » a eu lieu sur la commune Saint Maurice-Navacelles le 25 avril 2025.



• Le public pouvait accompagner l'éleveur de la ferme de la Vernède, Jérémy Beaumes sur une partie d'une transhumance des brebis vers les pâturages d'été. Les participants ont pu profiter d'un moment privilégié pour découvrir le métier d'éleveur, échanger sur les pratiques pastorales et comprendre les liens entre agriculture, biodiversité et paysage.

• Animations scolaires :

Un projet scolaire à 4 séances a été mené avec deux écoles sur le site Causse du Larzac sur les thématiques Biodiversité et Paysage :

Intitulé	Dates	Ecole et niveau	Effectifs	Milieu étudié	Site N2000 concerné
A la découverte des plantes à fleurs du Causse	02/05/2025 09/05/2025 06/06/2025 13/06/2025	Ceilhes, classes CM1 et CM2	15	Pelouses et prairies	Causse du Larzac



Supports pédagogiques en classe, l'anatomie d'une plante à fleur.

Le CPIE Causses Méridionaux intervient auprès des scolaires dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable depuis 2003 et grâce aux agréments :

- au titre de la protection de l'environnement
- au titre d'Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public

- au titre des activités de Jeunesse et d'Éducation Populaire.

Les objectifs dans l'action scolaire :

Le savoir-être : c'est aider l'individu à acquérir de nouveaux comportements, notamment le respect vis-à-vis de lui-même, de son environnement, de la société et d'autrui.
 Le savoir-faire : il s'agit de privilégier un travail interdisciplinaire et de combiner différentes approches (approche systémique, approche scientifique, approche émotionnelle, ludique, sensorielle ...).
 Le savoir : acquérir des concepts, afin d'améliorer la connaissance et la compréhension des phénomènes et des systèmes, reste le support essentiel d'une bonne appréhension des problèmes d'environnement.

Afin de mener à bien cette action éducative, le terrain sera avant tout privilégié : il apparaît, en effet, comme un lieu d'implication et de support de compréhension des problématiques environnementales. Par ailleurs, il est aussi susceptible de favoriser l'émergence de projets en tant que facteur d'intérêt, de motivation, de questionnements et de désir d'agir.

2.3. Actions de communication

Page web dédié aux sites Natura 2000

- Le CPIE-CM alimente régulièrement le blog Natura2000 dédié aux sites : <http://causses-meridionaux.n2000.fr/> . L'animateur l'a actualisé lors de la période d'animation avec l'ajout de plusieurs articles d'information à l'occasion de la sortie de la lettre numérique.

Liens vers les articles :

- Article formation MAEC 2025 : <https://causses-meridionaux.n2000.fr/actualites/retour-sur-nos-actions-formation-maec-2025>
- Article pélobate cultripède et l'écologie des mares : <https://causses-meridionaux.n2000.fr/actions-et-projets/dans-les-pas-d-un-amphibien-menace-le-pelobate-cultripede>
- Contrat ni-ni restauration du vieux bâti en faveur du Grand Rhinolophe : <https://causses-meridionaux.n2000.fr/actions-et-projets/restaurer-le-vieux-bati-en-faveur-du-grand-rhinolophe>
- D'autres articles ont été rédigés sur ce blog sous forme de capsules d'actualité envers les élus des sites

Lettre d'information numérique

- La lettre d'information des sites Natura 2000 est visible via le lien permanent suivant : <https://5qv9k.r.sp1-brevo.net/mk/mr/sh/SMJz09SDriOHUOcYPTPCRApjCOiR/0VcCl6KxNvQk>



Voir Annexes

2.4. Initier et contribuer aux échanges avec d'autres animateurs pour mutualiser les expériences de gestion des sites

Les sites Natura2000 « Causse du Larzac » sont à proximité de nombreux sites Natura 2000 « Le Salagou », « Gorges de l'Hérault », « Hautes Garrigues du Montpelliérain », « Plateau et corniches du Guilhaumard », « Causses de Blandas et Campestre », « Gorges de la Vis et Cirque de Navacelles », « Causse de Campestre-et-Luc », « Les Gorges de la Vis et de la Virenque » ... Des échanges en réseau avec les animateurs de ces sites Natura 2000 se font depuis plusieurs années.

- Des échanges ont eu avec les chargés de mission des sites voisins héraultais et gardois concernant la veille environnementale, les manifestations sportives (EIN) et les chartes spécifiques activités (escalade, forestiers sapeurs, chasse).
 - Cohérence entre les chartes Natura 2000 orientées vers les pratiques de loisirs ou des activités d'entretien de la voirie, des espaces publics et des sentiers de randonnées,
 - Mutualisation de la réflexion autour des problématiques d'activités de pleine nature,
- Un groupe de travail s'est également créé autour d'un recensement de types de projets pouvant être proposés aux élus des communes bénéficiant de la dotation Aménités rurales,
- Par ailleurs, des échanges ont eu lieu de visu ou par courriel au fil de l'eau avec des animateurs sur les thématiques de contractualisation, de communication et des suivis naturalistes.



Voir Annexes : tableau des dates de réunions, rencontres et participations aux groupes de travail

3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB

Le CPIE des Causses Méridionaux assure la gestion administrative et financière et anime la gouvernance des sites Natura 2000 «Causse du Larzac » :

- en mettant en œuvre les actions du DOCOB et en assurant leur suivi,
- en élaborant le présent rapport d'activités 2024,
- en préparant et organisant le Comité de pilotage du site (en juin 2024),
- en élaborant un programme prévisionnel pour 2025,
- en rapportant les actions réalisés et à venir en instances d'administration du CPIE-CM (AG, CA, bureau)

4. Mise à jour du DOCOB

Historique

Le DOCOB des sites ZCC et ZPS Causse du Larzac a été validé en 2006, la réactualisation du DOCOB date de 2010.

Évaluation de la mise en œuvre en 2018 a abouti sur le constat que DOCOB en cours est devenu obsolète, une **Révision du DOCOB a été validée.**

En raison de son ancienneté, le **DOCOB** n'est pas conforme au cahier des charges régional pour la réalisation d'un DOCOB :

- Rédaction du DOCOB antérieure au cahier des charges régional ;
- Hiérarchisation des enjeux antérieure à la méthodologie du CSRPN MAIS réalisé pour la faune en 2015 ;
- Cartographie des habitats et des espèces datant de 2004 ;
- Absence de cartographie de l'état de conservation ;
- Fichiers SIG et données attributives datant de 2004 ne respectent pas le cahier des charges régional des données SIG.

Des **évolutions importantes** ont été constatées par rapport à l'état des lieux réalisé au moment de la rédaction du DOCOB :

- Evolution des activités agropastorales et mise en œuvre des MAEC
- Evolution des activités touristiques, notamment des activités de pleine nature

Depuis 2023, le travail opérationnel de mise à jour de l'état écologique des sites a débuté. Le CPIE est l'interlocuteur pendant les phases de terrain pour les deux interventions (végétations et avifaune).

- **« Mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et naturels »**

Le travail de cartographie des habitats naturels et d'intérêt communautaire a été achevé en 2025. Après une phase de corrections et de supervision supplémentaire, le rapport de cartographie et de typologie a été rendu fin décembre 2025 par le CBN méditerranée. Les éléments de rendu cartographiques (atlas cartographiques) ont réceptionné également fin 2025 via le bureau d'études géomatique.

- **« Inventaire et cartographie des habitats et des populations d'oiseaux »**

Le rapport de synthèse des inventaires et de la cartographie des populations d'oiseaux a été transmis par l'Association La Salsepareille en 2024. Le travail de certains suivis d'espèces en 2025/2026 (notamment les données d'actualisation des zones de quiétudes Circaète Jean-le-Blanc, et du suivi de reproduction Percnoptère d'Europe) seront intégrés dans le corpus avifaune destiné au DOCOB mis à jour.

- **Constitution du corpus et rédaction du Document d'Objectifs**

Le CPIE-CM a consolidé en 2025 le corpus destiné à la révision du Document d'Objectif des sites ZPS et ZSC Causse du Larzac, composé de l'état écologique et du diagnostic socio-économique, mis à jour.

Avec le concours de la Région Occitanie, un travail de recouvrement d'une partie des données de livraison de l'état des lieux écologique, a été réalisé. Un lien de communication inter-sites important a été établi également avec le SYBLE et la chargée de mission Natura 2000, Sandrine Navarro, pour un accompagnement entre pairs, utile dans la phase de supervision des données cartographiques des végétations du site.

Un temps de formation via le visionnage de trois formations créées par l'OFB, concernant le Cahier Technique 88 (CT88), document de référence pour la rédaction des plans de gestion de sites naturels, a permis à l'animatrice d'acquérir des connaissances méthodologiques afin de mener le travail de rédaction.

L'année 2026 marquera la phase d'achèvement de la rédaction des documents et de la concertation des résultats auprès des membres du Copil. Le projet sera clôturé, après l'intégration des retours des membres, par le vote final en Copil et par le contrôle des autorités administratives (DREAL, DDTM, Région). Après décision d'approbation préfectorale et publication administrative le Document pourra entrer en phase officielle d'animation.

5. Veille environnementale

5.1 Informer et conseiller les collectivités pour une bonne prise en compte du DOCOB dans les documents d'urbanisme

Les communes du site Natura 2000 ont reçu une information via la lettre d'information numérique et le blog dédié aux sites concernant la dotation Aménités rurales et ses applications. Cette communication vise à inciter les communes à prendre en compte la dotation comme un levier important dans les territoires et d'en faire un outil stratégique pour soutenir des démarches vertueuses de préservation, de gestion et de valorisation des patrimoines naturels.

Par ailleurs, le groupe de travail-intersites auquel l'animatrice prend part, s'est attelé en 2025 à créer un catalogue de fiches actions à proposer aux élu(e)s des communes.



Voir Annexes

5.2. Études d'évaluation d'incidences

L'animatrice Natura 2000 accompagne les porteurs de projets dans la réalisation des évaluations d'incidences Natura 2000. Il les informe des obligations réglementaires, les aide à remplir le dossier et fournit des conseils techniques pour minimiser les impacts sur les habitats et les espèces. L'animateur vérifie que l'évaluation est conforme aux exigences, fait le lien avec les autorités compétentes, et peut participer au suivi des mesures mises en place après validation du projet, garantissant ainsi la protection de la biodiversité des sites Natura 2000.

L'animateur accompagne les évaluations d'incidence Natura 2000 de leurs projets sur les sites en communiquant les inventaires et toute donnée nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables sous la forme de cartes SIG en format PDF.

Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, le CPIE-CM a accompagné 14 porteurs de projets sur ses sites Natura 2000 :

- Travaux d'exploration karstique coordonnés par l'EPCI local (Communauté de Communes du Lodévois et Larzac)
- Manifestations sportives (Trail du Lodévois et Larzac, Trail de Clamouse, Courses d'orientation),
- Eclaircies forestières en boisements privés,
- Créations de stations de compostage,
- Travaux publics et de maintenance (Chantiers d'équipements DFCI, Travaux de renforcement du réseau électrique)
- Projets photovoltaïques,
- Travaux en lien avec la compétence GEMAPI de la communauté de commune du Lodévois Larzac pour l'anticipation et la prise en compte des enjeux faune, flore avec une visibilité annuelle.

Les manifestations sportives récurrentes nécessitent toujours un accompagnement spécifique pour sensibiliser autour des enjeux de conservation espèces de rapaces et le piétinement de la flore. Les porteurs de projet est incité pour son projet de trail en 2026 à changer son itinéraire prévu pour respecter la quiétude des sites de nidification de l'avifaune.



Voir Annexes (récapitulatif de toutes les études simplifiées d'incidences sous format tableur)

6. Relation avec les services de l'État et la Région Occitanie

- L'animatrice est en relation régulière avec la DDTM34 pour les dossiers d'évaluations d'incidence Natura 2000 afin de produire des porter à connaissance et éclairer l'avis du service instructeur,
- L'animatrice est en lien avec le service Natura 2000 de la Région pour la programmation de l'année 2026, la demande de paiement 2025, la planification du COPIL ainsi que des réunions spécifiques concernant le projet de révision du DOCOB du site,
- Un lien régulier a été fait avec la DRAAF et la DREAL pour la consultation des opérateurs de PAEC lors de la phase d'animation

7. Études techniques et scientifiques prévues dans le DOCOB

7.1. Suivi des populations de Chiroptères de l'Aven de Vitalis

Contexte

L'Aven-grotte de Vitalis est situé sur une propriété privée sur la commune de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries dans l'Hérault (34). Il est inclus dans le site Natura 2000 « Causse du Larzac » (FR9101385).

Cette cavité se développe sur près de 3km et fait ainsi partie des plus grandes cavités souterraines du département de l'Hérault.

Objectif

L'objectif a été de réaliser un suivi mensuel de la cavité afin d'avoir une connaissance fine de son utilisation par les chiroptères tout au long de l'année. Un enjeu de fréquentation humaine a été identifié en 2024. Depuis lors, les suivis ont été effectués de manière mensuelle.

Un suivi des populations de Chiroptère sur l'Aven est effectué conjointement entre le CPIE et le GCLR :

- La cavité est connue de longue date par les Chiroptérologue mais de nouveaux suivis en 2023 ont permis d'identifier une augmentation des enjeux en période d'hibernation ainsi qu'un nouvel enjeu en période estivale avec l'observation d'une colonie de mise-bas de Grand rhinolophe en juillet.

- Un suivi mensuel bénévole a été effectué en 2024 sur la cavité afin de mieux connaître la phénologie d'utilisation du site et potentiellement de permettre la tenue de visite de la cavité (cave bâtarde) en période de moindre enjeu.

Ce suivi a été repris par le CPIE CM durant l'année 2025 dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000.

Partenaires/prestataires

Suivis réalisés en partenariat avec le GCLR

Résultats et Conclusions :

En 2025, 7 prospections ont eu lieu entre le mois d'avril et octobre. Les prospections comptabilisent 4 espèces observées ; le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées et le Rhinolophe Euryale.

Concernant l'abondance spécifique le grand Rhinolophe et le Rhinolophe Euryale sont les espèces les plus abondantes dépassant la centaine d'individus contre des observations inférieures à une dizaine d'individus pour le petit Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées.

Au regard des recensement hivernaux des années précédentes, le Grand Rhinolophe utilise le site toute l'année notamment pour l'hibernation avec 344 individus observés en 2024 (GCRL, CPIE, 2024), la mise bas et les périodes de transits printanières et automnales. Pour chaque périodes les effectifs sont importants.

Concernant le Rhinolophe Euryale, les premières observations de 2025, ont eu lieu à la fin du mois de juin avec un recensement de 183 individus puis 232 lors du comptage de juillet ce qui semble confirmer l'hypothèse de l'utilisation du site pour les mises bas. Les comportements observés lors des comptages pourraient laisser penser que des jeunes étaient déjà volant le 25 juin 2025 (sortie tardive 22h30, pas d'émissions, longs vols en entrée de cavité) cependant le comptage du 03 juin n'indique pas de présence de la colonie. Quand bien même celle-ci serait arrivée le lendemain le délai de 20 jours ne correspond pas au délai d'envol des jeunes documentés à 4 ou 5 semaines. (Arthur L. Lemaire M, 2009). L'estimation du nombre de jeune reste donc délicate.

Les résultats 2025 affirment l'importance de l'utilisation de l'Aven de Vitalis pour les chauves-souris notamment pour le Grand rhinolophe et le Rhinolophe Euryale.

Pour le Grand Rhinolophe, la cavité est usitée toute l'année par des effectifs importants.

Pour le Rhinolophe Euryale, dans un rayon de 50 km, la cavité représente la seconde la plus importante en termes d'effectif de mise bas actuellement connue.

L'Occitanie semble représenter un bastion de plus en plus confirmé pour l'espèce ((Arthur L. Lemaire M, 2009) ce qui octroie une forte responsabilité au territoire quant à sa préservation.

En transversalité, le CPIE CM travaille avec le PNRGC dans le cadre du dépôt d'un fond vert 2025 déposé par le parc « Protéger et restaurer les espaces naturels ». Ce dossier a pour but d'obtenir des financements pour continuer le travail engagé sur les sites identifiés comme prioritaires et complémentaires pour un passage en « zone de protection forte » dans le cadre de la déclinaison de la SNAP 2030, et anticiper diverses actions associées à leur protection et gestion.



Voir Annexes

7.2. Capture de Chiroptères en forêt de l'Escandorgue (Site « Causse du Larzac »)

Contexte

La forêt domaniale de l'Escandorgue possède d'importantes surface de boisements sénescents, principalement de Hêtres, habitats particulièrement favorables aux espèces de Chiroptères arboricoles telles que la barbastelle d'Europe ou le Murin de Bechstein. Un contrat « Îlot de sénescence » a été conclu avec l'ONF (propriétaire des terrains) dans ce secteur.

Objectifs

Cette action visait à connaître la diversité spécifique de la zone d'étude en termes de chiroptères arboricoles et forestiers. L'étude portait aussi sur l'analyse du niveau d'activité des espèces. Elle visait également à connaître le potentiel d'accueil de la zone pour le gîte des chiroptères (gîtes arboricoles, gîtes souterrains, gîtes rupestres, gîtes anthropiques).

Moyens

Pose de stations d'enregistrement d'ultrasons, analyses de niveaux d'activité, captures d'individus, radiopistage, recherche de gîte, construction des cartes des gîtes potentiels et des fonctionnalités

Partenaires techniques : Julien Penvern (Bureau d'études HYPUGO)

Résultats et Conclusions :

Au total, un minimum de 18 espèces de chiroptères a été inventorié sur le site auxquelles s'ajoutent 3 espèces fortement potentielles. L'analyse des niveaux d'activité, permet de mettre en évidence le rôle structurant de la forêt, des axes de déplacement linéaires (allées, lisières, pistes) et des zones de mosaïque d'habitats. La diversité des boisements, la présence d'arbres à cavités, de secteurs rocheux et de falaises confèrent à la Forêt domaniale de l'Escandorgue un potentiel d'accueil élevé, susceptible de répondre aux besoins d'un large cortège d'espèces aux différentes périodes du cycle biologique.

Dans ce contexte, la Forêt domaniale de l'Escandorgue apparaît comme un site d'intérêt très important pour les chiroptères forestiers, utilisé à la fois comme zone de chasse, axe de transit et site de gîtes, notamment pour des espèces à forts enjeux de conservation. Les résultats obtenus constituent une base de référence pour la poursuite des travaux et la mise en œuvre d'actions de conservation adaptées, en particulier dans le cadre du projet global « Chiro-Larzac » (financement hors Natura 2000), qui permettra d'approfondir la connaissance des gîtes souterrains et bâtis



Voir Annexes

7.3. Suivi Circaète Jean-le-Blanc

Contexte :

Le Circaète Jean-le-Blanc est un rapace migrateur présent de la mi-mars à la fin septembre dans la ZPS du Larzac. L'espèce arboricole fréquente l'intégralité de la ZPS « Causse du Larzac ». Bien que connu pour nicher au sein des boisements matures et denses, il peut toutefois se contenter de boisements maigres, d'arbres isolés, parfois de faible hauteur, pour construire une aire. La configuration steppique de la ZPS du Larzac, et les boisements disparates rendent rares les configurations typiques des sites choisis par l'espèce ailleurs. Pour autant, l'espèce est particulièrement bien représentée, avec un certain nombre de sites de reproduction identifiés, principalement sur les contreforts du causse, et un volant d'oiseaux adultes très régulièrement observés, reproducteurs possibles, dont les sites de nidification demeurent pour certains inconnus.

Objectif

Le travail effectué par l'association La Salsepareille vise à préciser les sites de reproduction de couples suspectés afin d'en définir des périmètres de quiétude. Ces périmètres permettent une prise en compte de l'espèce dans les documents de gestion du site Natura 2000, dans la localisation et la planification des activités de coupes forestières comme des activités de pleine nature susceptibles d'engendrer un dérangement préjudiciable. Un bilan des observations de l'espèce en 2025, notamment de certains paramètres de reproduction, est également présenté.

Partenaires techniques : Association ornithologique La Salsepareille

Résultats et conclusions :

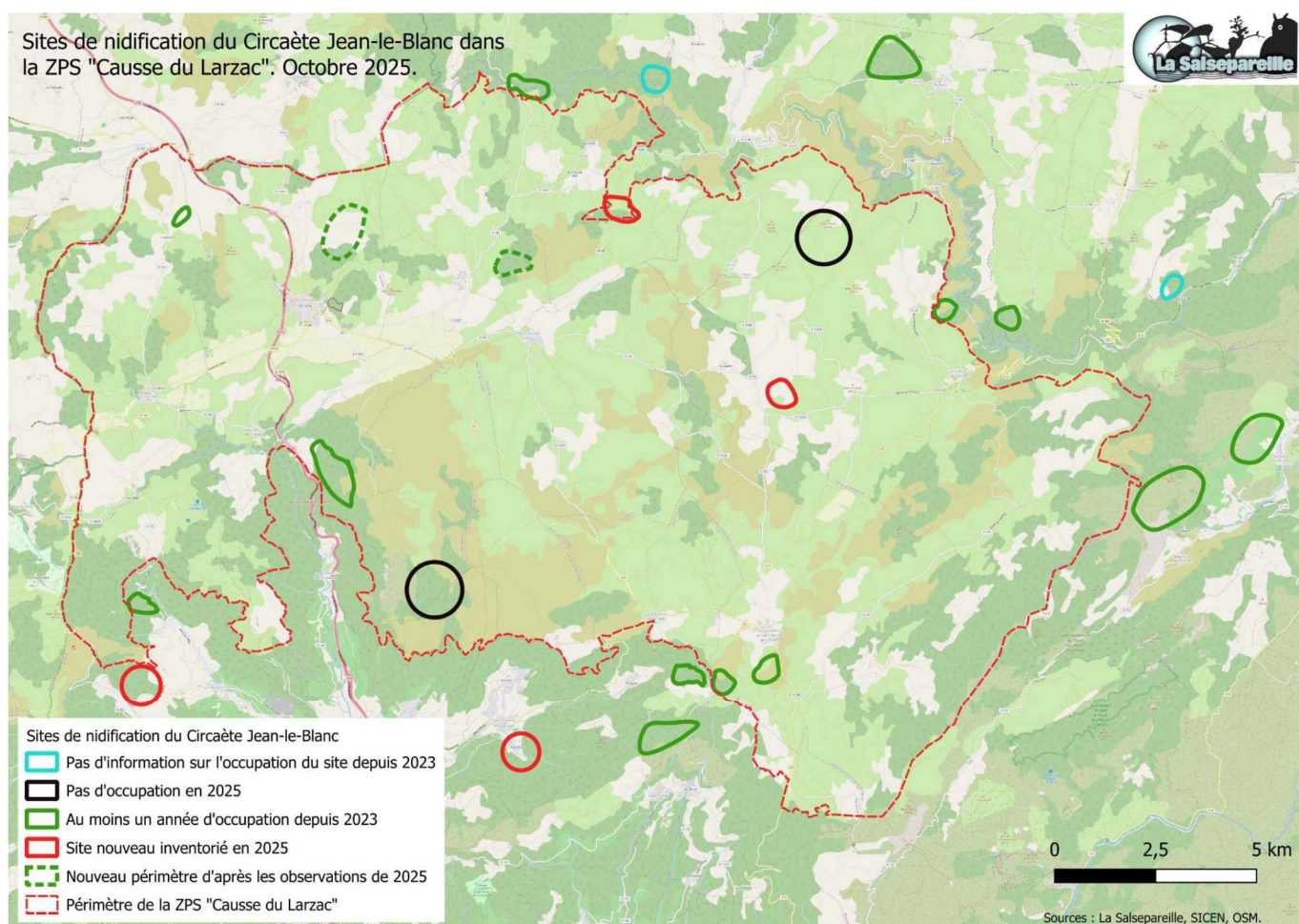
Le suivi de 2025 a permis d'étoffer les connaissances des couples reproducteurs dans la ZPS, et d'en améliorer la conservation par la définition de périmètre de quiétude.

Ce sont ainsi 10 sites qui sont occupés en 2025 dans la ZPS, 14 si l'on y rattache les sites à proximité immédiate (moins de 1500m). Néanmoins, il demeure quelques inconnues, notamment sur l'occupation des abords de la plaine du Coulet (Puech Agut), et sur quelques « trous » demeurant notamment sur les limites occidentales, voire dans les gorges de la Virenque. La mobilité supposée du couple du Dévès de Besse, à Saint Maurice Navacelles, implique également une attention particulière quant à l'actualisation du périmètre de quiétude.

Il apparaît également que certains sites ne sont plus régulièrement suivis. Il conviendrait d'y prévoir un passage certaines années afin de s'assurer à minima de leur permanence ; il s'agit notamment des sites de Camp Rouch (Pégairolles de l'Escalette) et de Louprat (Campestre et Luc).

Certains sites, dont l'occupation par l'espèce n'a été signalée que tardivement en 2025, ne disposent pas encore de périmètre de quiétude défini. Il serait ainsi pertinent de préciser ces périmètres, notamment pour le couple de Laroux (La Grange), dont le site intersecte immédiatement la pointe sud-ouest de la ZPS.

Sites de nidification du Circaète Jean-le-Blanc dans la ZPS "Causse du Larzac", Octobre 2025.



[Voir Annexes](#)

